

BOURSE LOGEMENT ETUDIANT

Apporter aux familles un complément financier dans le cadre des frais liés au logement de leur(s) enfant(s) étudiant(s) en enseignement supérieur sous condition de ressources.

PUBLIC CONCERNE :

- Toute personne ou famille habitant sur la commune, ayant à charge au moins un étudiant domicilié sur le lieu de ses études.

CRITERES ET CONDITIONS:

- Etre âgé de moins de 25 ans au 30 novembre de l'année universitaire en cours
- Domiciliation de l'étudiant sur le lieu de ses études
- Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur et dans un parcours non rémunéré
- Les étudiants issus d'un même foyer peuvent déposer une demande individuelle en cas de location distincte.
- En cas de cohabitation, le montant de la bourse CCAS est calculé au prorata du nombre de colocataires. Cas particulier des fratries colocataires : montant de la bourse non proratisé.
- La demande de bourse doit être renouvelée chaque année universitaire
- Attribution dans la limite d'un redoublement et d'une réorientation dans le parcours d'études supérieures.
- En cas de garde en résidence alternée, le montant de la bourse est calculé à partir des « revenus déclarés » par chacun des parents.
- Le **montant annuel** de la bourse : **1 350 €** (150 €/mois sur 9 mois maximum – 3 trimestres scolaires)

Le versement de la bourse est effectué en 3 fois :

le 1^{er} versement: sur présentation du contrat de location, quittance* du 1^{er} mois universitaire et du retour de l'accusé de réception avant le 30 janvier

le 2^{ème} versement sur présentation des quittances* de loyers des mois de Janvier, Février et Mars avant le 30 avril

le 3^{ème} versement sur présentation des quittances* de loyers des mois de Avril, Mai et Juin avant le 30 Juillet

Le versement peut être partiel sur 1 trimestre en cas de non production d'une quittance

* ou avis d'échéance pour le CROUS

Clôture de dépôt du dossier : le 30 novembre de l'année en cours

PIECES ORIGINALES A PRESENTER A CHAQUE DEMANDE :

- * Livret de famille
- * Notification de décision Pôle emploi pour les enfants majeurs à charge sans activité professionnelle autre que l'étudiant.
- * Justificatif de domicile récent de la personne ayant à charge l'étudiant
- * Le dernier Avis d'imposition ou de non-imposition de l'ensemble des membres du foyer
- * En cas de garde en résidence alternée pour les enfants à charge : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition des *deux* parents.
- * En cas d'hébergement : Dernier avis d'imposition ou de non imposition de l'hébergeant.
- * 1 RIB au nom de l'étudiant
- * Certificat de scolarité
- * Quittance de loyer du 1^{er} mois de l'année universitaire
- * Contrat de location

L'ensemble des pièces est à retourner au C.C.A.S. pour étude des droits

Tout dossier incomplet sera restitué